



Fédération SUD Éducation

17, Bld de la Libération, 93200 St Denis  
Tél. : 01 42 43 90 09 / fede@sudeducation.org  
www.sudeducation.org



Le 27 février 2018

## **Déclaration liminaire de SUD éducation à l'ouverture des CAPN/FPMN 2018**

Les CAPN/FPMN s'ouvrent dans un contexte difficile où nombre de nos collègues subissent de plus en plus de pressions hiérarchiques (via notamment la mise en place du protocole PPCR), mais aussi sociétales, via notamment les « réformes » du baccalauréat et de l'orientation (aggravations d'un tri social en marche) et les attaques contre les fonctionnaires (entre autres : suppressions de postes, menaces sur les statuts et la pérennité des services, augmentation de la CSG et rétablissement du jour de carence) ; la souffrance au travail augmente et, dans ce cadre, la possibilité du droit à la mobilité choisie doit devenir une réalité pour toutes et tous les collègues.

La baisse drastique des postes aux concours, traduction d'une logique budgétaire qui prime sur l'intérêt des élèves et des personnels, ne peut qu'inquiéter nos collègues quant aux capacités futures de « mobilité » ; le président lui-même annonce l'accroissement du recours aux personnels précaires déjà en plein développement.

Or, face à la hausse du nombre d'élèves attendu-es pour la rentrée 2018 et à l'hémorragie de 80 000 postes lors des précédentes mandatures, c'est de postes de titulaires dont nous avons besoin.

Pour SUD éducation, nous sommes de nouveau dans une logique d'austérité qui n'améliorera ni les conditions d'apprentissages des élèves ni les conditions de travail des personnels. Cette austérité s'accompagne, bien sûr, de mesures qui poursuivent le travail de sape de démantèlement du service public d'éducation pour faire plus de place au marché et au privé ; le parallèle avec les autres services publics démantelés tels que La poste ou en ce moment la SNCF peut être fait et est éclairant sur les volontés réelles de nos gouvernant-es.

Or, si SUD éducation défend un service public d'éducation profondément transformé il revendique des garanties sur sa pérennité. Les garanties attachées à ses personnels y sont liées, notamment le droit à la mobilité choisie, composante essentielle des conditions de travail.

La fédération SUD Éducation défend et revendique toujours l'idée et le principe d'un droit à la mobilité choisie et volontaire pour tous les personnels, dans le cadre d'un mouvement national aux règles transparentes et identiques pour toutes et tous.

Depuis plusieurs années, dans environ 2/3 des disciplines et dans presque toutes les académies « attractives », les barres d'entrée ont fortement augmenté. Il devient de plus en plus difficile d'obtenir une mutation lorsqu'on ne fait pas partie d'une cellule familiale normée, par exemple pour un-e collègue célibataire sans enfant.

La fédération a de multiples fois signalé ces distorsions au ministère qui n'en a pas tenu compte.

En outre, l'adaptation du système des bonifications APV (Affectations à caractère Prioritaire justifiant une Valorisation) à la réforme de l'éducation prioritaire est chaotique et ne permet pas, face aux atermoiements du ministère, aux collègues de se projeter. Conséquence : il y a une inégalité de traitement entre collègues de collège et de lycée dès ce mouvement 2018 ; les collègues de collège doivent également pouvoir bénéficier pour les prochains mouvements du maintien des points acquis dans des établissements anciennement « éducation prioritaire ».

Pour SUD éducation, d'autres conséquences de la réforme de l'éducation prioritaire sont inacceptables. Alors que l'institution prétendait stabiliser les équipes, ces mesures ne peuvent au contraire que les faire éclater au détriment des personnels et des élèves.

Des mesures simples dans le cadre du mouvement sont à prendre pour faciliter l'accès au droit à la mobilité ; par exemple :

- revenir sur le nombre trop élevé de postes spécifiques et de postes « réservés », qui remet en cause le caractère égalitaire et transparent du mouvement et retire chaque année un nombre important de possibilités de mutation pour les collègues (à l'inter et à l'intra) ;
- supprimer les bonifications spécifiques pour les agrégé-es ;
- veiller à l'équité de traitement entre académies pour certaines bonifications (ex. : TZR entrant-es, priorités médicales, privilèges « agrégé-es », etc.).

Dans ce contexte SUD éducation revendique :

- le retour à une formation pour les stagiaires, avec un tiers maximum de temps de service devant élèves ;
- l'abrogation de la masterisation et de toutes les contre-réformes imposées dans l'enseignement général, technologique et professionnel par les précédents et l'actuel gouvernements ;
- la baisse des effectifs par classe à tous les niveaux pour améliorer les conditions de travail et d'étude ;
- une vraie politique d'éducation prioritaire qui ne se restreigne pas à un nombre extrêmement réduit d'établissements et qui permette de créer des postes et d'améliorer les conditions de travail et d'études en généralisant les décharges de services réelles ;
- la création de postes statutaires à hauteur des besoins, l'arrêt du recrutement de précaires et la titularisation sans condition de tous les personnels précaires en exercice ;
- une baisse significative du temps de travail qui serait un outil de création de postes et donc de fluidité du mouvement. Toute charge de travail supplémentaire doit donc se traduire non par l'attribution d'une prime mais par une diminution du temps de travail contrairement à ce qui est prévu dans les nouveaux statuts des enseignant-es du second degré ;
- l'augmentation générale des salaires et la réduction des écarts de rémunération pour aller vers un salaire unique.

Le choix de l'austérité budgétaire pour les salarié-es et les services publics, les réductions de droit via notamment les « ordonnances travail » et les cadeaux aux patrons et actionnaires font de l'école une priorité bien illusoire.

Contre ces attaques et les dominations qu'elles perpétuent, la fédération SUD éducation oppose la solidarité au chacun pour soi et appelle l'ensemble des personnels, de la maternelle à l'université, dans une dynamique de convergence, à :

- la grève et aux manifestations le 8 mars contre les oppressions faites aux femmes ;
- la grève et aux manifestations le 22 mars pour la fonction publique et contre les mesures actuellement prévues dans l'éducation.

Elle relaie aussi volontiers l'appel à la grève des précaires de l'éducation le 5 avril.

Pour terminer et revenir directement à l'ordre du jour de cette réunion , la fédération SUD Éducation dénonce une nouvelle fois la communication, par le ministère d'un projet de mutations, en amont des CAPN / FPMN, au mépris des représentant-es des personnels et surtout des collègues ayant demandé une mutation.